

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION EST DE CLERMONT-FERRAND – SIAREC

Délibération du BUREAU

L'an 2025, le vingt-quatre septembre à 10 heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mur sur Allier, sous la présidence de M. DESCHAMPS Maurice, Président.

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 12 Présents : 7 Votants : 7	Date de convocation : 15 septembre 2025 Référence : 01_B_24_09_25
---	--

-Délégués TITULAIRES présents : M. DESCHAMPS Maurice, Mme BLANZAT-LERNOULD Myriam, M. BOURGEADE Christophe, M. RAYMOND Vincent, M. SALLES Daniel, M. DUMAS Daniel et M. LEON Bernard

-Délégués TITULAIRES excusés : Mme BAUVY Sylvie, M. MACIAN Aurélio, M. BELDA José et Mme QUITON Amalia

-Délégués TITULAIRES absents : M. DA SILVA Carlos

-Procurations : -

N°01_B 24_09_25**OBJET : Marché de vidange des installations d'Assainissement Non Collectif**

La consultation a pour objet le choix d'un prestataire pour la réalisation des vidanges des installations d'Assainissement Non Collectif situées sur le territoire des communes membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand (hors Communes de Bouzel, Pérignat sur Allier, Vassel, qui sont gérées par le SIAEP de la Basse Limagne).

Le marché porte sur la réalisation de vidanges des fosses dans le cadre d'une campagne de vidange annuelle qui sera organisée par le prestataire sur le territoire du Syndicat.

L'objectif est de regrouper les vidanges sur une période donnée pour permettre au prestataire la réalisation de tournées de plusieurs vidanges regroupées géographiquement, diminuant les distances parcourues et optimisant ainsi les temps de travail.

Le marché sera rémunéré, par abandon au prestataire, des recettes issues des réalisations des vidanges.

Afin de faciliter les démarches, il est demandé au Bureau de déléguer le choix du prestataire à la Commission d'Appel d'Offre du SIAREC et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Bureau, décide à l'unanimité :

Par voix POUR, voix CONTRE et ABSTENTION :

- **de déléguer** le choix du prestataire à la Commission d'Appel d'Offre du SIAREC

- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : A Mur Sur Allier le, **24 septembre 2025**

Le Président,
Maurice DESCHAMPS

Le secrétaire de séance,
Daniel DUMAS

